



## BOURSE DE COLLÈGE

publié le 07/09/2020

### Descriptif :

La demande de bourse de collège est accessible en ligne. Pour cela, vous devrez vous connecter au portail Scolarité-Services du 1er septembre 2020 au 15 octobre 2020.

### Sommaire :

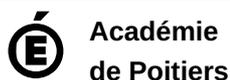
- [Voir le tutoriel vidéo : Faire sa demande de bourse avec son compte Éducation nationale](#)

### Pour les élèves scolarisés au collège :

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège,
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives,
- donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée,
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

- [Voir le tutoriel vidéo : Faire sa demande de bourse avec son compte Éducation nationale](#)



Académie  
de Poitiers

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**